

## ASSEMBLEE GENERALE DU 6 DECEMBRE 2017

### RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Il m'appartient, conformément à l'usage de vous rendre compte de l'activité de notre association pendant cette année 2017 ;

Mais avant cela je voudrais évoquer trois grandes figures de notre association qui nous ont quittés durant l'année écoulée.

Je veux parler :

- **d'Henri ADER**, ancien bâtonnier, décédé en mars 2017, que son fils, notre futur vice-bâtonnier, a si bien su faire revivre l'espace d'une émouvante cérémonie ;
- **d'Huguette LE FOYER DE COSTIL**, haut magistrat, mère d'avocat, membre actif de notre association notamment quand il s'agissait de parcourir le monde, qui a si bien su avec son mari nous montrer que les frontières entre nos deux professions n'étaient pas telles que certains les imaginaient et continuent malheureusement de les imaginer.
- Et bien entendu de **Michel BERTIN** notre ancien Président de 2000 à 2002,  
Il était le père de notre chère Clémence, longtemps membre du Conseil d'Administration de DROIT ET PROCÉDURE,  
Pour beaucoup ici, c'était un ami cher,  
Pour moi, ce fut un soutien indéfectible et précieux,  
Pour tous, ce fut une perte immense et beaucoup trop précoce.  
Les mots pour le dire ce sont sa fille Clémence et son ami Daniel Paquet qui ont su si bien les exprimer le 17 juillet dernier et je ne saurais en trouver de meilleurs.

C'est pourquoi, je vous propose pour ma part que nous observions une **minute de silence** en hommage à la mémoire de ces trois disparus.

+  
+++  
+

Les moments d'émotion se succèdent puisque le temps est désormais venu pour moi de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu me confier au terme de ces deux années écoulées.

Le vertige qui saisit le Président nouvellement choisi pour présider cette prestigieuse association vient de l'angoisse que l'empreinte laissée par ses prédécesseurs ne soit trop large pour lui ;

Heureusement, la tâche a été facilitée par la qualité des membres des deux conseils d'administration que j'ai présidés, mais également par cette modification que j'ai voulue de la gouvernance qui fait que les deux anciens présidents demeurent au conseil pour épauler le président en exercice avec un vrai statut de *Past Président* différent des autres anciens présidents pendant deux mandats ;

Je ne suis pas certain qu'il faille modifier les statuts pour officialiser cette fonction mais je souhaite vivement que l'usage en consacre la pérennité.

J'ai eu cette chance immense avec Stéphane **LATASTE** et Julie **COUTURIER** d'avoir deux anciens présidents, à la fois très disponibles lorsque l'on avait besoin d'eux, mais d'une discrétion irréprochable pour le reste ;

### *Savoir et partager,*

Voilà la belle devise de notre association, et je vous propose de voir comment elle a été mise en œuvre durant l'année écoulée.

#### **1. Relations avec le Barreau de Paris :**

DROIT ET PROCÉDURE est une association nationale qui compte de nombreux membres appartenant à des barreaux de Province mais vous savez, cependant, combien nous tenons à nos relations privilégiées avec le barreau de Paris.

Cette relation ne s'est pas démentie cette année bien au contraire.

Notre association a poursuivi, bien évidemment, **les formations et colloques** dont bénéficient principalement les avocats parisiens, comme j'aurai l'occasion de le rappeler ;

Elle a créé cette année **les ateliers de procédure** sur lesquels je reviendrai également ;

Mais elle a aussi, à la demande du Bâtonnier, **collaboré au bulletin et à la news letter** en faisant des points d'information sur les réformes en cours, et spécialement la procédure d'appel et elle a tenu durant toute cette année informé le Bâtonnier de Paris des informations qu'elle détenait en raison de ses relations privilégiées avec l'Université et la Cour d'appel de Paris.

Toujours à la demande du Bâtonnier, notre association a contribué à **l'élaboration des recours** effectués par le Barreau de Paris devant le Conseil d'État à l'encontre des décrets de procédure du 6 mai 2017, et a participé aux discussions à la Chancellerie sur la nécessaire modification des décrets et de leur entrée en vigueur, et sur les réformes à venir prévues par le nouveau Garde des sceaux.

Le lien très étroit entre le Barreau de Paris et l'Association se trouve ainsi encore renforcé.

Ce lien a été très largement favorisé par l'intermédiation des membres du Conseil de l'ordre également membres du Conseil d'administration, et tout spécialement je dois le dire de notre confrère **Jean-Pierre GRANDJEAN** qui n'a pas manqué une occasion de mettre l'Association en avant pendant toute la durée de son activité au conseil, et je tiens à l'en remercier tout particulièrement.

## **2. Relations avec le Conseil National des Barreaux :**

Les relations privilégiées avec le Barreau de Paris ne sont pas exclusives de relations de travail avec le **Conseil National des barreaux**.

Là encore, l'Association y est connue, et reconnue et au moins trois membres du Conseil d'Administration ont participé aux différentes tables rondes de la dernière Convention Nationale des Avocats (Jean-Pierre GRANDJEAN, Julie COUTURIER, et moi-même).

L'Association est, par ailleurs, régulièrement interrogée par le CNB sur telle ou telle question de procédure, ou sur les projets de réforme en cours, et nous savons qu'ils ne manquent pas !

## **3. Relations avec les Magistrats :**

Les relations entre l'Association et les Magistrats ne sont heureusement pas à l'image de celles qui président le plus souvent entre avocats et magistrats : elles sont excellentes.

L'Association ne manque jamais d'associer les magistrats - et tout spécialement la Cour d'appel de Paris - aux différents colloques et formations qu'elle organise. Et la Cour fait de même ;

Je viens encore de recevoir une invitation de Madame ARENS à participer **le 15 mars** prochain au colloque que la Cour organise avec la cour administrative d'appel intitulé « *Procédures et méthodes : regards croisés du juge judiciaire et du juge administratif* » où il devrait être question notamment de l'importance relative de l'oralité dans les procès civil et administratif, question sur laquelle notre association a une position très arrêtée puisqu'elle préconise à la fois **l'extension de la procédure écrite mais d'avantage d'oralité à l'audience**.

#### **4. Relations avec l'Université :**

Notre belle histoire avec l'Université Paris-Ouest et le Professeur Soraya **AMRANI MEKKI** continue.

L'association de nos compétences a donné lieu cette année à la création des *ateliers de la procédure*, et d'une publication à venir : *réflexe procédure civile*, sur laquelle je reviendrai également.

Par ailleurs, l'Université de Caen et tout spécialement **Corinne BLÉRY**, Coresponsable de l'Organisation des Rencontres de Procédure de Caen, remarquable lieu d'échange sur la procédure, continue à bien vouloir associer notre association à ses travaux, et j'aurai l'honneur et le plaisir de la représenter aux prochaines rencontres qui se tiendront le **16 mars 2018** prochain à Caen.

**Le 6 février prochain** le professeur **LAGARDE** Professeur à l'École de Droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), Directeur du Département de recherche " Sorbonne - Justice et Procès (IRJS)" m'a demandé de participer à une table ronde en présence de Thomas ANDRIEU, directeur de la DACS, sur les projets de la Chancellerie.

#### **5. Relations avec les pouvoirs publics :**

DROIT ET PROCÉDURE n'entend pas empiéter sur les prérogatives du CNB et du Barreau de Paris dans leurs dialogues institutionnels avec la chancellerie.

Mais l'Association se veut également un laboratoire d'idées. Et des idées, elle en a beaucoup : sur la représentation obligatoire, sur la procédure écrite, sur la mise en état, sur le procès sans juge, sur la nécessité de l'oralité et des plaidoiries, et sur beaucoup d'autres points encore.

Ces idées, elle tente de les faire partager, et si possible de les améliorer dans le cadre des échanges qu'elle a avec les magistrats et l'université.

Mais il est important qu'elle soit également écoutée à la Chancellerie, et plus particulièrement à la Direction des Affaires Civiles et du Sceau.

C'est la raison pour laquelle nous invitons systématiquement à nos travaux Monsieur **Thomas ANDRIEU**, Monsieur **Guillaume MEUNIER** et Monsieur **Damien PONS**, ainsi que leurs collaborateurs.

Depuis cette année, une vraie relation s'est nouée entre la Chancellerie et DROIT ET PROCÉDURE.

Pour la première fois, l'Association a été interrogée directement et non plus par l'intermédiaire du Barreau de Paris sur les projets de réformes en cours pour simplifier (!) les procédures judiciaires. C'est un progrès notable, même si nous sommes conscients que le fait d'être écouté n'implique pas celui d'être entendu.

J'ai rencontré Monsieur Guillaume MEUNIER le 1<sup>er</sup> décembre aux rencontres de la Cour de cassation et il m'a dit à nouveau qu'il comptait sur notre concours pour l'élaboration - et non seulement la critique – des textes à venir au 1<sup>er</sup> semestre prochain.

**Magistrats, Avocats, Université, Chancellerie nous sommes convaincus qu'aucune réforme pertinente n'est possible sans une étroite association entre ces différents partenaires et notre association met tout en œuvre pour faire partager cette idée simple.**

**C'est l'un des buts principaux des *ateliers de procédure* que j'évoquerai dans un instant.**

**C'est bien entendu en parlant d'une même voix que nous avons des chances d'être entendus, et l'expression partagée d'une opposition à une stricte voie de réformation, exprimée lors du colloque : *repenser l'appel*, n'est sans doute pas étrangère au fait qu'il subsiste encore, malgré les derniers décrets, une voie d'achèvement du litige.**












## **6. Colloques et formations :**

Notre association a bien entendu poursuivi ses colloques :

### **Le 9 JANVIER 2017 : LE NOUVEAU DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL SANS JUGE**

-  Emmanuel JULLIEN
-  Clémence BERTIN-AYNES
-  Muriel CADIOU
-  Christelle DEWAILLY, notaire
-  Marie-Catherine GAFFINEL, magistrat

### **Le 28 JUIN 2017 : LES ATELIERS DE PROCÉDURE CIVILE**

-  Emmanuel JULLIEN
-  Soraya AMRANI-MEKKI
-  Natalie FRICERO
-  Jacques LAYLA VOIX
-  Maurice BENCIMON
-  Loïc CADIET
-  Martine ROY ZENATI
-  Ariane LOGIER
-  Annie DABOSVILLE
-  Lucie MAYER
-  Fabrice VERT
-  Julie COUTURIER

### **En JUILLET 2017 : CAMPUS AVOCATS**

-  Maurice BENCIMON
-  Julie COUTURIER

✚ Emmanuel JULLIEN

## **Le 2 OCTOBRE 2017 : QUEL OFFICE DU JUGE EN 2018 ? Un juge moins souvent mais un juge plus présent**

✚ Corinne BLÉRY  
✚ Muriel CADIOU  
✚ Claude DUVERNOY  
✚ Renaud Le BRETON de VANNOISE  
✚ Fabien WAECHTER  
✚ Irène LUC  
✚ François TEYTAUD

## **Le 11 OCTOBRE 2017 & 15 décembre 2017 FORMATION EFB LES BASES DE LA PROCÉDURE D'APPEL**

✚ Maurice BENCIMON  
✚ Jean-Claude CHEVILLER  
✚ Emmanuel JULLIEN

### **7. Relations avec les éditeurs :**

#### **LEXBASE**

L'Association a initié des relations avec LEXBASE qui ont permis, non seulement de voir intervenir son directeur, sur la justice prédictive, mais également de voir retransmettre le colloque sur LEXRADIO ; un certain nombre de contributions issues des colloques organisés cette année sont par ailleurs publiées sur LEXBASE.

#### **GAZETTE DU PALAIS**

De nombreux membres du conseil d'administration ont publié des contributions à la Gazette du Palais, où nous sommes toujours très bien accueillis.

C'est le cas notamment de Stéphane LATASTE, de Jean-Pierre GRANDJEAN, et de moi-même.

Il est certain que ces publications contribuent au rayonnement de notre association, et c'est une bonne chose.

J'ai également été sollicité dans le cadre d'une interview pour donner mon sentiment sur la réforme de la procédure.

La Gazette du Palais est partenaire des *Ateliers de la procédure* et a publié dans son N° d'octobre 2017 un dossier exhaustif (15 pages) consacré à ces premiers *ateliers* qui se sont tenus le 28 juin dernier.

La Gazette du Palais nous a par ailleurs demandé en association avec le Professeur Soraya AMRANI MEKKI de participer à un ouvrage sur la procédure civile ;

## **8. Les ateliers de procédure et réflexes procédure civile :**

L'association DROIT & PROCÉDURE, La Cour d'appel de Paris, l'université Paris Ouest Nanterre et la Gazette du Palais ont conclu un partenariat pour créer les *Ateliers de procédure civile*.

Ces *ateliers* seront réunis chaque année à Paris au mois de juin sur une demi-journée ou une journée suivant l'importance des sujets à traiter.

Ils ont vocation à rassembler le plus grand nombre de spécialistes de la procédure civile (professeurs, hauts magistrats, en activité ou non, et praticiens) qui pourront intervenir à la tribune mais également de l'auditorium sur l'ensemble des questions traitées qui leur auront préalablement été communiquées, et une liste des invités sera établie en commun.

La chancellerie sera également conviée à déléguer, si elle le souhaite, un ou plusieurs responsables.

Les *ateliers* sont destinés à un public de magistrats, d'étudiants et de praticiens, intéressés par les questions de procédure civile. Ce public peut donner une appréciation ou poser une question de façon indirecte par un moyen de communication approprié de façon à favoriser au maximum l'interactivité, sans pour autant nuire à la qualité des débats.

En juin 2017 compte tenu de l'impossibilité d'employer un moyen dématérialisé à la maison du barreau (tweeter) nous avons utilisé des ardoises magiques.

Les *ateliers* se déroulent sous la forme de tables rondes, regroupant universitaires, magistrats et praticiens, qui présentent les questions en les replaçant dans leur contexte et amorcent le débat en faisant part de leur point de vue sur la question posée, avant que les spécialistes interviennent et que l'assistance pose ses questions.

L'originalité de la formule tient à la présence d'invités appelés à animer le débat (professeurs, Hauts Magistrats, Chancellerie, avocats spécialistes...).

Les travaux publiés par la Gazette du Palais font la synthèse des interventions sous forme de fiches pratiques, qui peuvent suggérer à la chancellerie des modifications de texte.

Le premier dossier a été publié le 31 octobre 2017

Les premiers ateliers se sont déroulés le 28 juin 2017 et ont connu un immense succès (cf. annexe 1).

## 9. Réflexes procédure civile.

Le professeur Soraya AMRANI MEKKI, et l'association DROIT & PROCÉDURE, ont été chargés par les éditions Lextenso (la Gazette du Palais) de la rédaction d'un *Réflexe* de procédure civile.

La collection *Réflexe* a été créée à l'intention des avocats, à l'initiative du cabinet BWG ASSOCIES qui a rédigé le premier *Réflexe* consacré au droit de la famille, comme un outil ayant pour objet de permettre un accès rapide à une information synthétique et actualisée notamment lors d'un rendez-vous avocat/client, et l'ouvrage se présente sous la forme d'un cahier d'une centaine de pages avec une dizaine d'onglets.

Le futur *Réflexe* de procédure civile comprendra dix rubriques d'une dizaine de pages en moyenne avec onze responsables :

Je veillerai au calendrier des contributions et Soraya AMRANI MEKKI assurera la coordination du contenu.

Les rubriques et les responsables de rubriques sont les suivants :

✓ Soraya AMRANI MEKKI	M.A.R.D.
✓ Dominique PIAU	COMPÉTENCE
✓ Maurice BENCIMON	FINS DE NON RECEVOIR
✓ Stéphane LATASTE	ACTES DE PROCÉDURE
✓ Emmanuel JULLIEN	DÉLAIS DE PROCÉDURE
✓ Savinien GRIGNON DUMOULIN	MISE EN ÉTAT
✓ Stéphane FERTIER	PROCÉDURES SPÉCIALES
✓ Jean Pierre GRANDJEAN	PREUVE
✓ Jacques PELLERIN	VOIES DE RECOURS
✓ Julie COUTURIER	VOIES D'EXÉCUTION
✓ Jean Claude CHEVILLER	RPVA

Le calendrier d'exécution est relativement contraint puisque la commercialisation est prévue pour les prochains *ateliers* de juin prochain.



## 10. Comité scientifique

Le Comité scientifique s'est réuni sous la présidence de Stéphane LATASTE pour un échange très fructueux et il a été décidé d'associer étroitement ses membres à la préparation des ateliers.

Par ailleurs Monsieur Vincent VIGNEAU Haut Conseiller à la 1<sup>re</sup> chambre civile de la Cour de cassation a accepté de rejoindre ce comité composé désormais outre de son Président et du président en exercice de l'association de :

- Monsieur Pascal CHAUVIN
- Monsieur Savinien GRIGNON DUMOULIN
- Monsieur Vincent VIGNEAU
- Monsieur Jean de SALVE de BRUNETON
- Monsieur Denis CALIPPE

## 11. Facebook et site Web

- Le site Web est en cours de modification et devrait être opérationnel dès le début de 2018
- Nous avons créé un page Facebook

Sur ces deux chantiers je remercie infiniment Valence BORGIA qui, malgré une année de campagne dont on a vu qu'elle avait été particulièrement bien terminée, et Delphine CHESNEAU- MOUKARZEL qui, malgré le temps passé sur les MARD, ont réussi à la fois à suivre le remarquable travail de Véronique JEANDÉ sur le site WEB et à créer et faire vivre cette page Facebook.

## 12. Savoir et partager également de bons moments :

- **22,23, 24 septembre 2017 Week-end à Londres du Conseil d'administration.**

WE à la fois très convivial, très sympathique mais également très instructif puisque grâce à Jean-Pierre GRANDJEAN dont c'est l'associé nous avons pu rencontrer Simon DAVIS futur Président de la Law Society, visiter leurs locaux et se faire expliquer dans un anglais accessible (même pour moi) le particularisme à la fois de la procédure mais également du fonctionnement des solicitors ;

- Voyage en Iran de l'Association.

Voyage parfaitement organisé, grâce notamment à Daniel PAQUET et à son épouse, et tout s'est très bien passé et tous les participants conserveront un excellent souvenir même si les femmes ont été obligées de porter sur la tête un voile en permanence.

- Dîner de l'association le 6 juin qui fut là aussi un grand succès même si c'est toujours une épreuve pour les Présidents qui non seulement doivent prononcer un discours si possible intelligent mais doivent en plus y inclure les élucubrations d'Antoine le mal nommée qui au dernier moment vous livre les données de votre tourment :

Ainsi au dernier dîner m'avait-il demandé d'inclure ceci :

- Après le oui train on a maintenant le Sicard et être garde des Sceaux ce n'est pas le Bayrou

Vous le voyez, si votre conseil n'a pas chômé cette année la présidence n'est pas non plus une sinécure.

Avant de conclure dans un instant notre Assemblée, je laisse la parole à Roberte H. MARTIN pour son rapport financier.

### 13. Remerciements

Avant de conclure j'ai, vous l'imaginez, quelques remerciements à formuler pour :

- **Les 17 membres des deux conseils d'administration** que j'ai eu l'honneur de présider.  
Je ne vais pas égrener leurs noms mais qu'ils sachent que je ne les oublierai pas et que je les remercie du fond du cœur de m'avoir si bien aidé et soutenu dans cette entreprise.
- **Les anciens Présidents** bien sûr, non seulement ceux qui étaient de droit au conseil et dont j'ai déjà dit le précieux concours, mais tous les autres qui sont toujours présents lorsque l'on a besoin d'eux et qui forme un socle solide sur lequel il est rassurant de pouvoir s'appuyer. En évoquant les anciens j'ai une pensée toute particulière pour Gustave JOHANET qui a été lui aussi très présent pendant ces deux années et un soutien indéfectible.
- **Une vieille amie**, celle qui, avec son mari, m'a fait connaître DROIT & PROCÉDURE, celle grâce à qui je suis entré au Conseil, celle qui de l'avis de tous aurait fait une excellente présidente mais a choisi de se mettre au service des présidents successifs à qui elle a su prodiguer ses précieux conseils. Je ne suis pas seul ici beaucoup de Présidents peuvent témoigner de l'importance de la place de **Brigitte REGNAULT** à leur côté. Alors en, mon nom mais également en leur nom à tous, au moment où tu décides, sagement mais sans doute à regret, de céder la place, Brigitte je te dis un grand merci.
- **Roberte** bien sûr.  
Nous nous connaissons depuis longtemps, très longtemps.  
Et il y a longtemps, très longtemps je dirigeais déjà les quelques dossiers de droit de la famille dont je pouvais disposer vers Roberte tant j'appréciais son humanité et ses compétences.

Roberte n'est pas seulement trésorière elle est l'organisatrice en chef de toutes nos festivités (dîner, cocktails, W.E etc.) et elle fait cela avec un tel talent qu'elle décharge le Président de toutes ces contingences qui sont pourtant souvent le lot quotidien des Présidents d'association.

- Il me reste une personne à remercier... et plus encore.  
Sans elle le job de Président serait impossible en tout cas comme cela.  
Elle est la mémoire de l'association et l'aide-mémoire du Président.  
Elle est secrétaire en titre mais en réalité secrétaire générale, comptable, organisatrice de réunions, confidente mais aussi Webmaster, gestionnaire de réseaux sociaux...  
Bref elle est parfaite, nous avons une chance inouïe de la compter parmi nos collaboratrices... Vous avez bien entendu compris de qui je veux parler et je vous demande pour clôturer cette Assemblée de faire une ovation à... **Véronique JEANDÉ**